

## Subventions « Patrimoine »

### Construction et mise à l'eau d'un gabarot (Association Les Chalandoux du 5<sup>ème</sup> vent)

L'Etablissement a été sollicité par l'association « Les Chalandoux du 5<sup>ème</sup> vent » (49) pour participer au financement de la construction et de la mise à l'eau d'un bateau traditionnel de Loire. L'association conduit et anime depuis 2010 un chantier (ouvert au public) sur les quais de Chalonnes-sur-Loire (49) en vue de la construction d'un gabarot de 18 mètres et de 18 tonnes. 60 bénévoles sont mobilisés. La mise à l'eau est prévue le 24 juin prochain.

Le montant total (construction et mise à l'eau) de cette opération est estimé à 160 880 €. A ce jour l'association est à la recherche de 33 000 € pour boucler le budget.

L'Etablissement est sollicité à hauteur de 5 %.

Poste de dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)	%
<b>Construction</b>		Région Pays de la Loire	19 580,00 €	12,17%
Coque structure	28 572,00 €	Ville de Chalonnes-sur-Loire	19 000,00 €	11,81%
Grément, protection, accessoires	19 743,00 €	<b>Etablissement public Loire</b>	<b>8 044,00 €</b>	<b>5,00%</b>
Motorisation	52 532,00 €	Fondation du patrimoine	15 000,00 €	9,32%
Chantier	8 431,00 €	Souscription populaire	14 602,00 €	9,08%
titre de navigation	8 680,00 €	Fondation Crédit agricole	20 000,00 €	12,43%
Divers imprévus	6 501,00 €	Mécène et Loire	20 000,00 €	12,43%
Animation	8 500,00 €	Manifestations, vente produits	17 778,00 €	11,05%
Communication	3 000,00 €	Autofinancement	1 920,00 €	1,19%
<b>Mise à l'eau</b>				
Son et lumière	16 000,00 €			
grutage	3 700,00 €			
stands	1 100,00 €			
Concerts	2 000,00 €			
Communication	500,00 €			
Restauration	1 620,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>160 879,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>135 924,00 €</b>	

### Maison de Loire du Loir-et-Cher – « Agissons pour une Loire propre » (17-18 mars 2017)

La Maison de Loire organise pour la 13<sup>ème</sup> année cette opération de nettoyage des berges de la Loire sur 11 communes. Une journée est réservée aux scolaires (18 écoles sont mobilisées) et la seconde journée est ouverte au public. De nombreuses animations sont prévues pour sensibiliser et informer durant ces deux jours.

#### Budget prévisionnel :

Poste de dépenses	Montant (€)	Financeur(s)	Montant (€)	%
Maison de la Loire (frais de gestion et suivi)	5 3385 €	Conseil départemental 41	950 €	15,94%
Frais structures associatives (Maison de Loire du Loiret)	200 €	Conseil régional Centre Val-de-Loire	3 231 €	54,21%
Transport bus	175 €	Etat (SGAR)	1 239 €	20,79%
Frais déplacement élèves BTS GPN	200 €	<b>EP Loire</b>	<b>540 €</b>	<b>9,06%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 960 €</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>5 960 €</b>	

### Association SOLIDEX – « Jetez-vous à l'eau »

L'association Solidex vise à promouvoir des valeurs de solidarité, d'optimisme, de partage et de respect. Trois membres de cette association vont parcourir la Loire en canoë pliant depuis la source jusqu'à l'Océan afin de ramasser des déchets tout au long de la descente. Ce périple permettra de sensibiliser la population à son environnement, notamment par des actions vers les scolaires et le jeune public via différents relais associatifs. Des ramassages de déchets avec des enfants, des associations et des bénévoles volontaires sont ainsi prévus.

Un film documentaire sera réalisé durant cette aventure, avec comme objectif une diffusion sur une chaîne de télévision. Il est également prévu la réalisation d'une bande dessinée, d'un livre retraçant les rencontres faites à l'occasion de ce périple, d'interventions dans des écoles, des projections / débats dans des festivals.

En 2013, des membres de cette même association, à l'occasion d'une première aventure, avait relié Saint-Nazaire à Istanbul et avait notamment réalisé un documentaire qui a été diffusé sur France 3.

Poste de dépenses	Montant (€)	Recettes(s)	Montant (€)	%
Equipement individuel nautique	1 160,00 €	Apports personnels	3 500,00 €	22,61%
Equipement individuel bivouac	1 912,00 €	Apports association	500,00 €	3,23%
Equipement général	690,00 €	Partenariat matériel	5 500,00 €	35,53%
Equipement embarcation	4 753,00 €	Partenariat financier	5 978,00 €	38,62%
Ramassage des déchets	545,00 €	<i>Dons</i>	478,00 €	3,09%
Alimentation	920,00 €	<i>Bourses</i>	2 952,20 €	19,07%
Hygiène/santé	125,00 €	<i>Entreprises</i>	1 000,00 €	6,46%
Communication - Matériel audiovisuel	4 933,00 €	<b>EP Loire</b>	<b>1 547,80 €</b>	<b>10,00%</b>
Fonctionnement association	440,00 €			
TOTAL	15 478,00 €		15 478,00 €	

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**

Intitulé des projets soumis	Porteur/Bénéficiaire	Budget total	Avis sur les critères d'éligibilité			Subvention sollicitée		Proposition des services
			A	B	C			
Construction et mise à l'eau d'un gabarot	Association Les Chalandoux du 5ème vent	160 879,00 €	X	X		8 044,00 €	5 %	8 044,00 €
Agissons pour une Loire propre	Maison de Loire du Loir-et-Cher	5 960,00 €		X	X	540,00 €	9,06%	540,00 €
Jetez-vous à l'eau	Association SOLIDEX	15 478 €	X			1 547,80 €	10 %	1 547,80 €
<b>TOTAL</b>						<b>10 131,80 €</b>		<b>10 131,80€</b>

**Subventions « Patrimoine »** – Dans la limite du montant de crédits prévu chaque année, l'Etablissement public Loire soutient des actions à caractère patrimonial menées par des collectivités, des associations ou encore d'autres acteurs privés. Cet appui se décline dans plusieurs domaines, notamment les suivants : culturel, festif ou sportif.

Pour être éligible, un projet doit intégrer au moins deux des dimensions suivantes :

- l'itinérance à l'échelle du bassin (A) ;
- l'interrégionalité et l'interdépartementalité (B) ;
- l'exemplarité, l'innovation et le caractère reproductible des interventions (C).

La participation financière de l'Etablissement public Loire est établie comme suit :

- demandes relatives à des « produits » : subvention jusqu'à hauteur de 10 % ou du plus petit montant (indiqué dans le plan de financement) octroyé par une collectivité membre ; possibilité de pondération de 1 à 3 en fonction de la disponibilité ou du libre usage du produit ;
- demandes relatives à des « manifestations » : subvention jusqu'à hauteur de 5 % ou du plus petit montant (indiqué dans le plan de financement) octroyé par une collectivité membre ; pour les montants les plus élevés, possibilité de pondération de 1 à 3 en fonction de la visibilité.

De préférence, la règle la plus favorable aux finances de l'Etablissement est appliquée.

En lien avec l'intégration territoriale de la gestion des ouvrages dont il est propriétaire, l'Etablissement accorde une attention particulière aux demandes présentant un intérêt local concernant les sites de Villerest et de Naussac, pour lesquels il peut être dérogé aux critères ci-dessus.

Une visibilité du soutien octroyé par l'Etablissement public Loire est demandée, avec notamment la présence de son logo sur tous les supports de diffusion et de communication, voire l'invitation de représentants pour les manifestations financées.

Extrait du Règlement budgétaire et financier (juin 2016)